

**Extrait de procès-verbal de la séance du Conseil Intercommunal du
26 septembre 2024 à Burtigny**

Présidence : Madame Anne Stiefel

Liste des 17 Communes sur 17 représentées :

Arzier-Le-Muids	1 voix	Le Vaud	2 voix
Bassins	2 voix	Longirod	1 voix
Begnins	2 voix	Marchissy	1 voix
Burtigny	1 voix	Prangins	4 voix
Coinsins	1 voix	St-Cergue	2 voix
Duillier	2 voix	St-George	2 voix
Genolier	2 voix	Trélex	2 voix
Givrins	2 voix	Vich	2 voix
Gland	13 voix		
		TOTAL	42 voix

Le conseil intercommunal

Vu Le préavis N°05/2024 relatif au budget 2025.

Ouï Le rapport de la Commission de gestion et des finances.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- D'approuver le préavis N°05/2024 relatif au budget 2025 du RAT.

Art. 161 (LEDP) : Référendum relatif au budget

1 La demande de référendum relative au budget précise les rubriques de la classification administrative qui font l'objet de cette demande ; le corps électoral se prononce séparément sur chacune d'elles.

Conformément aux articles 112 et ss. LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit au Préfet du district de Nyon dans un délai de 10 jours, qui suivent la publication dans la FAO.

Pour le bureau du conseil intercommunal

La Présidente



Anne Stiefel

La Secrétaire



Vanessa Wicht

Gland, le 4 octobre 2024